



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

*Association Congolaise pour la Libération et le Développement de la Maman Handicapée*

**« ACOLDEMHA / asbl »**

*F. 92/5386 / SG Justice / 1999*

*Arrêté Ministériel n° min AFF/CAB. MIN/0203/2006*

*Membre de la Fédération des Associations des Femmes vivant avec handicap de l'Afrique centrale (FEAFHAC)*

---

# Rapport narratif de la sensibilisation sur l'éducation inclusive dans les communes de Ngaba et Limete

Annie NGOIE, Présidente

ACOLDEMHA | AV. BOMA N°2, Q/SALONGO, C/KINTAMBO

## SOMMAIRE

1. Introduction -----	2
1.1. Contexte et justification de la sensibilisation -----	2
1.2. Objectifs de la sensibilisation -----	2
2. Description des activités menées -----	2
2.1. Contacts avec les écoles EDI de Ngaba et Limete -----	2
2.2. Identification des enfants handicapés de Ngaba et Limete -----	3
2.2.1. But de l'identification -----	3
2.2.2. Analyse des résultats de l'identification -----	3
2.3. Focus groupes avec les familles des enfants handicapés identifiés -----	5
2.4. Sensibilisation sur l'importance de l'éducation inclusive -----	6
2.5. Suivi pour la scolarisation des enfants handicapés identifiés -----	6
3. Résultats obtenus et leçons apprises -----	7
3.1. Résultats obtenus -----	7
3.2. Leçons apprises -----	7
4. Prise en compte de la dimension genre -----	7
5. Difficulté rencontrée -----	8
6. Conclusion et recommandations -----	8
7. Annexes -----	9
7.1. Questionnaire d'enquête -----	9
7.2. Mot de circonstance de l'ACOLDEMHA à la sensibilisation -----	10
7.3. Programme de la séance de sensibilisation -----	12

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1. Contexte et justification de la sensibilisation**

L'Association Congolaise pour la Libération et le Développement de la Maman Handicapée (ACOLDEMHA) est une association sans but lucratif qui œuvre pour assurer un réel épanouissement de la femme et de la fille handicapées. En d'autres termes, elle se préoccupe de l'amélioration des conditions d'existence des femmes et filles handicapées grâce à un meilleur respect de leurs droits et une meilleure prise en charge de leurs besoins en République Démocratique du Congo (RDC).

C'est dans ce contexte que cette association, partant d'un appel à proposition des microprojets de sensibilisation en éducation inclusive lancé par Handicap International (HI), a mis en œuvre le projet intitulé « Tous les enfants handicapés de Ngaba et Limete à l'école », dont la population cible était les parents des enfants en situation de handicap (ESH) scolarisés et non scolarisés, ainsi que les familles restreintes et voisines de ces ESH. Etant donné que le projet vise la scolarisation des ESH, l'ACOLDEMHA s'est particulièrement focalisé à convaincre les parents des ESH sur la nécessité d'envoyer leurs enfants handicapés à l'école.

### **1.2. Objectifs de la sensibilisation**

L'objectif global du projet était l'augmentation du nombre des ESH scolarisés dans les communes de Ngaba et de Limete. Quant aux objectifs spécifiques, ils ont consisté en ceci:

- La notion d'éducation inclusive sera vulgarisée auprès des 75% des parents et des membres de famille restreintes et voisines des ESH
- Les ESH des parents sensibilisés seront envoyés à l'école.

## **2. DESCRIPTION DES ACTIVITES REALISEES**

### **2.1. Contacts avec les responsables des écoles EDI de Ngaba et Limete**

Le comité directeur de l'ACOLDEMHA a organisé des réunions préliminaires avec les responsables des écoles EDI basées à Ngaba et Limete pour faire le point sur l'expérimentation de l'approche consistant à intégrer les ESH dans les écoles où l'on ne dispense pas forcément un enseignement spécialisé. Les contacts préliminaires entre le comité directeur de l'ASBL «ACOLDEMHA » et les responsables des écoles EDI a permis de déterminer la date de la sensibilisation dans ces écoles.

Les contacts avec les écoles inclusives partenaires de HI ont été réalisés du 25 au 30 janvier 2021 auprès des directeurs de l'EP 3 et de l'EP 10 Ngaba. Le staff d'ACOLDEMHA n'a pas pu rencontrer les responsables des écoles EDI de Limete étant donné qu'ils n'étaient pas joignables à cause de la suspension des cours.

Les entretiens réalisés avec les responsables des écoles inclusives de Ngaba ont révélé que l'éducation inclusive est une approche très pratique et très enrichissante vu qu'elle favorise la participation sociale des enfants handicapés. En fréquentant les mêmes écoles que les autres enfants de leurs familles et de leurs quartiers, ces enfants ont le sentiment qu'ils sont membres à part entière de la société. Mais il faut mobiliser les moyens conséquents et un appui soutenu du gouvernement et des partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre l'approche « Education inclusive ». A propos de la date de la sensibilisation, un accord a été trouvé pour que cette sensibilisation puisse avoir lieu le 26/février/2021.

## 2.2. Identification des ESH de Ngaba et Limete

### 2.2.1. But de l'identification

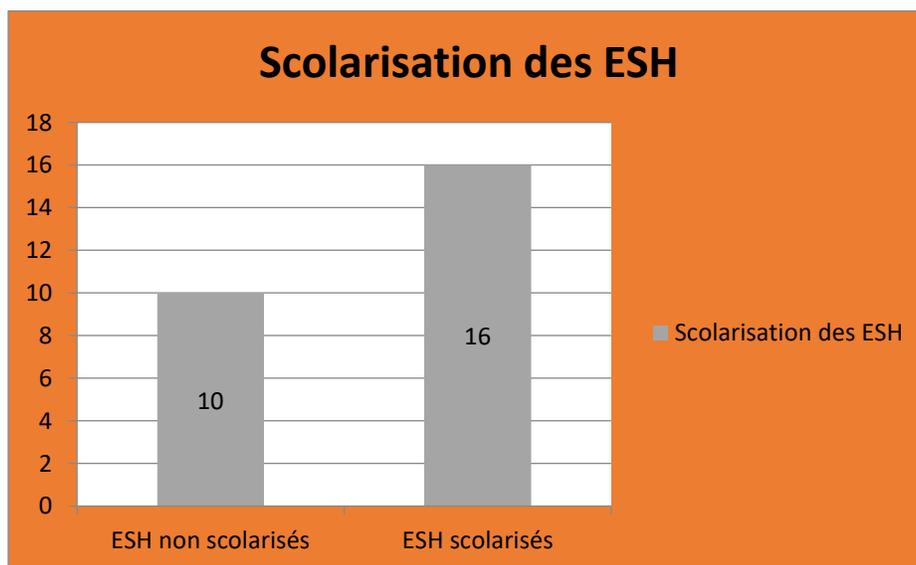
Le comité directeur de l'ASBL « ACOLDEMHA » a effectué pendant une semaine entière, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> au 05 février 2021, une mini-enquête pour identifier les ESH des communes de Ngaba et de Limete. Cette identification a été réalisée sur base d'un questionnaire simple qui se trouve en annexe du présent rapport. Le but de cette mini-enquête d'identification était de déterminer si l'ESH identifié est scolarisé ou pas et s'il fréquente une école EDI au cas où il serait scolarisé. L'identification des ESH nous a permis de disposer de données quantitatives relatives notamment au taux de scolarisation des ESH dans les communes de Ngaba et Limete.

### 2.2.2. Analyse des questionnaires d'enquête

Après analyse des questionnaires d'enquête, plusieurs situations se sont présentées :

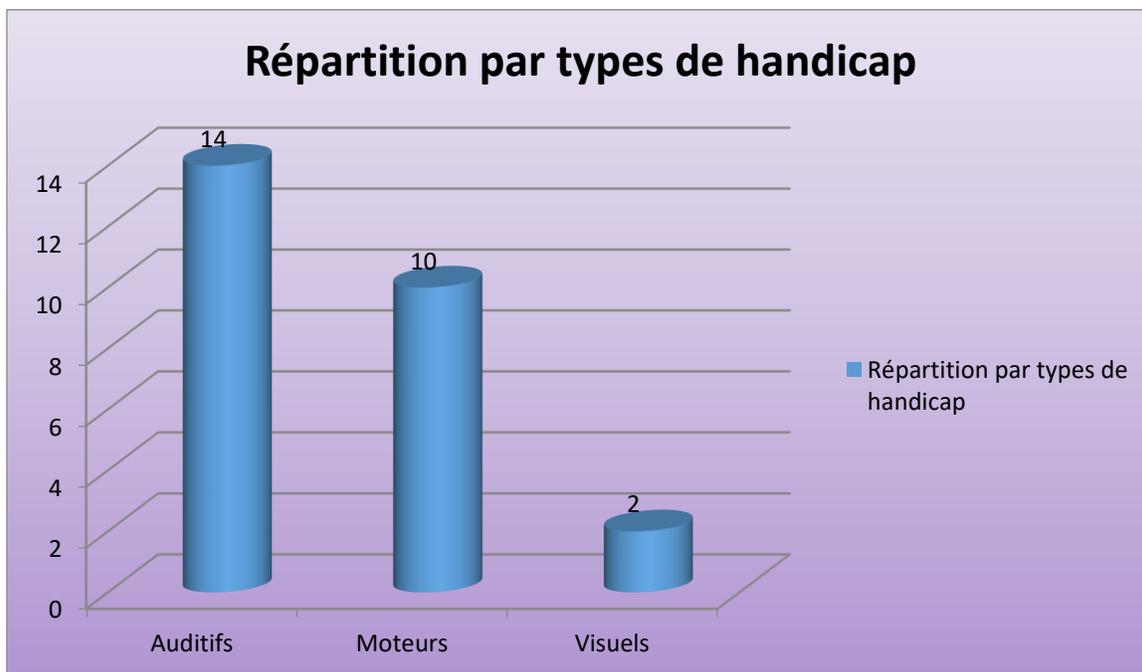
#### Graphique 1 : Les ESH identifiés qui sont scolarisés

Sur un total de 26 ESH, 16 n'étaient pas scolarisés et 10 étaient scolarisés.



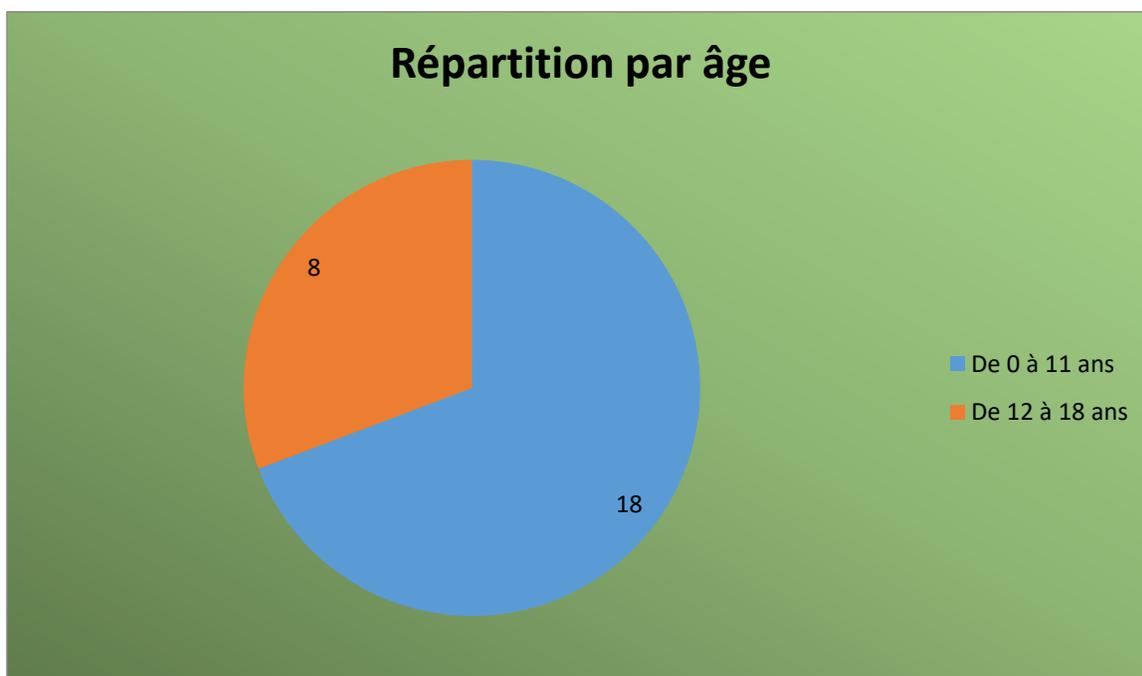
Graphique 2 : Répartition des ESH identifiés par types de handicap

Sur un total de 26 ESH identifiés, on pouvait dénombrer 14 auditifs, 10 moteurs et 2 visuels.



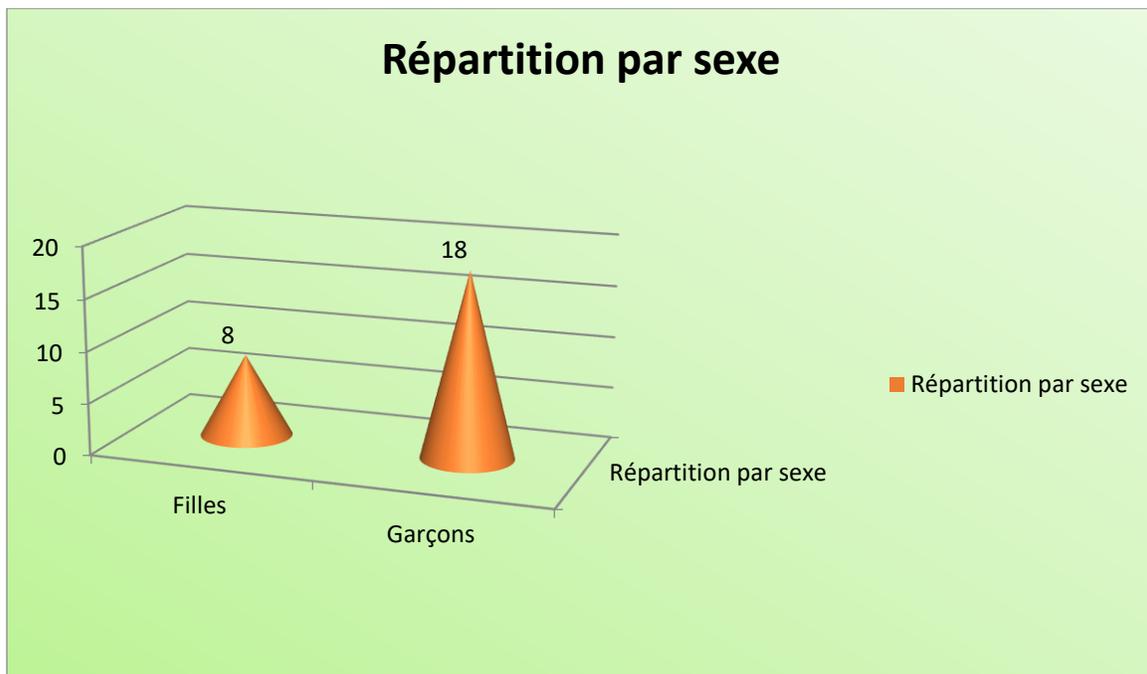
Graphique 3 : Répartition des ESH par âge

Sur un total de 26 ESH identifiés, il y avait 18 dont l'âge varie entre 0 et 11 ans, et 8 dont l'âge varie entre 12 et 18 ans.



#### Graphique 4 : Répartition des ESH par sexe

Sur un total de 26 ESH identifiés, 8 étaient des filles et 18 étaient des garçons



### **2.3. Focus groupe avec les parents et les membres de famille restreintes et voisines des ESH de Ngaba et Limete**

Les focus groups ont été organisés le 11 février 2021 dans la commune de Ngaba et le 18 février 2021 dans la commune de Limete. Si l'enquête par questionnaires nous a permis d'avoir des données quantitatives, le focus group, lui, nous a permis d'avoir des données qualitatives. En effet, nous avons recouru à cette technique pour évaluer des besoins, des attentes, des satisfactions et de mieux comprendre des opinions, des motivations ou des comportements. En des termes clairs, le focus group a été l'approche la plus appropriée d'autant plus qu'il a donné des réponses claires sur les causes et les conséquences de la non-scolarisation des ESH, les perceptions des membres de leurs familles restreintes et des familles voisines sur les ESH et les sentiments qui animent les ESH du fait de leur marginalisation.

Ces focus groups ont été très fructueux. Ils ont permis de balancer le traditionnel argument des parents des ESH, qui se cachent derrière l'insuffisance des moyens financiers pour justifier la non-scolarisation de leurs ESH. Ils estiment qu'à cause de leurs déficiences, ces ESH sont une perte pour la famille et que, par conséquent, ça ne vaut pas la peine de les scolariser. La seule solution c'est de les cacher à la maison pour éviter les moqueries des voisins et des visiteurs. Du côté des familles voisines, le constat fait est qu'elles ne rejettent pas systématiquement les ESH. Il arrive certes que les ESH fassent l'objet de moqueries de la part des autres enfants, mais il arrive aussi et très

souvent qu'ils soient acceptés comme tels. Beaucoup d'exemples étaient donnés pour confirmer ce fait.

#### **2.4. Sensibilisation sur l'importance de l'éducation inclusive**

Après avoir identifié les ESH et après avoir organisé des séances de focus group avec les parents ainsi que les membres de familles restreintes et voisines des ESH, il a été aisé de circonscrire la cible de la sensibilisation. Celle-ci a finalement été orientée systématiquement vers tous les parents et vers tous les membres de familles restreintes et voisines des ESH de la commune de Ngaba et Limete qui ont été identifiés. Pour chaque ESH identifié, il y aura 7 personnes derrière lui, dont 4 de sa famille restreinte (c'est-à-dire son père, sa mère, son frère, sa sœur) et 3 des familles voisines (c'est-à-dire les familles habitant la même parcelle que la famille de l'ESH).

Le but de la sensibilisation était, d'une part, de sensibiliser les parents ESH sur la nécessité d'envoyer ces derniers à l'école afin qu'ils soient en mesure de se prendre plus tard en charge et de contribuer par leur travail au développement de notre pays. La sensibilisation a eu lieu au sein de l'EP 3 Ngaba en date du vendredi 26 février 2021. Elle était marquée par plusieurs moments forts, notamment : les allocutions prononcées par le Directeur de l'EP 3 Ngaba et la Présidente d'ACOLDEMHA, la conférence sur l'importance de la scolarisation des enfants handicapés, la présentation de la pièce théâtrale « Oui à l'éducation des enfants handicapés » et quelques témoignages.

La conférence sur l'importance de l'éducation inclusive a été faite par Dr Valentin TSHITENGE et a adopté une démarche qui a consisté à : (i) expliquer la situation des filles et garçons handicapés dans le monde et dans notre pays, (ii) indiquer les obstacles à l'accès des ESH à l'éducation, (iii) souligner pourquoi il est important de scolariser les ESH, (iv) et clarifier la notion d'éducation inclusive.

La pièce théâtrale présentée raconte l'histoire d'une petite fille handicapée nommée Nsonsa, qui a du mal à se faire accepter par ses amis du quartier. Chaque fois qu'elle se joint à eux pour jouer, ils la repoussent, la taxant de tous les maux. Pour éviter cela, sa mère l'interdit d'aller vers ces amis qui la repoussent. Même attitude du côté de son père qui exige que Nsonsa soit toujours enfermée dans sa chambre afin qu'il ne soit pas critiqué par ses collègues de service.

Mais, décisive, Nsonsa réclame à ses parents d'être envoyée à l'école. Son père finit par accepter cette demande grâce à l'insistance de sa femme. Malgré les réticences de l'école, Nsonsa a suivi un cursus normal jusqu'à obtenir son diplôme d'Etat. Ce qui a fait la joie de sa famille et a interpellé tout son entourage.

#### **2.5. Suivi pour la scolarisation effective des ESH non envoyés à l'école**

En ce qui concerne le suivi de la scolarisation des enfants handicapés des deux communes, il est difficile de le faire maintenant comme nous sommes en plein milieu de l'année scolaire. Le comité directeur de l'ASBL « ACOLDEMHA » mettra les parents des

ESH non scolarisés en contact avec les écoles EDI de la commune de Ngaba et Limete pour envisager la possibilité d'envoyer ces ESH à l'école pour l'année scolaire 2021-2022. Si pour une raison ou une autre, la famille ne sera pas en mesure d'envoyer son ESH dans une école EDI de Ngaba et Limete, ACOLDEMHA l'encouragera dans un premier temps de l'inscrire même dans une école non inclusive.

### **3. RESULTATS OBTENUS ET LECONS APPRISES**

#### **3.1. Résultats obtenus**

Les résultats du projet ont été atteints dans la mesure où :

- Plus de 80% des parents des ESH, de leurs familles restreintes, les voisinages ont répondu favorablement à notre invitation et ont participé activement à toutes les activités de la sensibilisation qui leur ont facilité la bonne compréhension de l'éducation inclusive. Les ESH ont les mêmes droits fondamentaux au regard de l'article 24, alinéa a et b et peuvent étudier dans une même école à éducation inclusive avec les enfants valides pour leur faciliter l'intégration sociale et l'épanouissement. Qu'ils peuvent cesser d'être un fardeau pour eux-mêmes, la famille et la société. Certains parents se sont exprimés en ces termes : « Cette éducation inclusive facilite l'intégration sociale et l'épanouissement des ESH ». C'est ainsi qu'ils ont décidé d'envoyer leurs ESH à l'école comme les autres enfants valides.
- Les familles restreintes et les voisinages ont décidé d'accepter les enfants handicapés et de faciliter leur intégration dans la société pour évoluer au côté de leurs collègues valides.

#### **3.2. Leçons apprises**

Pendant la mise en œuvre du projet, nous avons appris qu'il y a plusieurs facteurs qui contribuent à la non-scolarisation des ESH. A première vue, on serait tenté de croire que le manque de moyens financiers constituerait le facteur déterminant de ce phénomène. Mais cela n'est que partiellement vrai. Car, dans toutes les familles rencontrées, en cas d'insuffisance de moyens financiers, les parents choisissent systématiquement de laisser leurs ESH à la maison au profit des enfants dits valides. Il n'y a pas une seule famille qui fait l'inverse. Ce qui veut dire en réalité que le facteur déterminant de la non-scolarisation de ces ESH dans les communes de Ngaba et Limete n'est pas tant l'état de pauvreté de leurs parents, mais la conviction de ces derniers que les ESH ne valent rien. Il faut donc intensifier la sensibilisation pour créer un véritable éveil de conscience chez les parents des ESH.

### **4. PRISE EN COMPTE DU GENRE**

Les éléments ci-après apportent la preuve de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de notre projet :

- Pendant les opérations d'enquête pour identifier les ESH, on pouvait compter les hommes aussi bien que les femmes parmi les enquêteurs ; parmi les enfants identifiés on pouvait aussi compter des filles et des garçons handicapés.
- Pendant les séances de sensibilisation, on pouvait voir parmi les participants aussi bien des hommes et des femmes que des garçons et des filles. Un accent particulier avait été mis sur la nécessité de l'éducation des filles handicapées du fait qu'elles sont victimes de plus de discriminations par rapport aux garçons handicapés en ce qui concerne l'accès à l'éducation.

## **5. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES**

Il nous a été difficile d'organiser la grande séance de la sensibilisation dans les deux communes de façon séparées pour des raisons de contrainte budgétaire. Initialement prévue pour une seule commune avec un budget de 1.500\$US (mille cinq cents dollars américains), la sensibilisation a été faite finalement dans deux communes (Ngaba et Limete) pour un budget de 2.250\$US (deux mille deux cent cinquante dollars américains). Nous sommes allés d'une seule à deux communes alors que le budget n'a été augmenté que de moitié. Au regard du nombre des enfants handicapés identifiés, nous avons résolu de jumeler la sensibilisation en un seul endroit, c'est-à-dire dans la commune de Ngaba. Les familles des enfants handicapés de Limete ont fait le déplacement de Ngaba pour participer à cette sensibilisation.

## **6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La sensibilisation sur l'importance de la scolarisation des filles et garçons handicapés des communes de Ngaba et Limete a été un projet d'une extrême importance, car beaucoup de parents des enfants handicapés ne comprennent pas la nécessité de scolariser ces enfants. C'est pourquoi, la majorité de ces enfants restent toujours un fardeau pour leurs familles et pour la société tout entière.

Au regard de leçons apprises, nous recommandons la duplication de cette expérience dans toutes les communes de Kinshasa afin de permettre à l'ensemble des parents de ESH d'envoyer leurs enfants à l'école sans discrimination, aux enseignants de contribuer avec efficacité par leur encadrement à l'intégration et à l'épanouissement des ESH dans les écoles EDI et d'inciter les familles restreintes des ESH et leur voisinage à les accepter au même pied d'égalité que les autres enfants valides.

Il faut également envisager la possibilité de prendre en charge, ne serait-ce que partiellement les frais de scolarité des ESH. Car même l'insuffisance des moyens financiers n'est un facteur déterminant de la non-scolarisation des ESH, il n'en demeure pas moins vrai que c'est tout de même l'un des facteurs qui sont à la base de ce phénomène.

## 7. ANNEXES

### 7.1. Questionnaire d'enquête

<b>ENQUETE D'IDENTIFICATION DES ENFANTS HANDICAPES DANS LES COMMUNES DE LIMETE ET NGABA</b>
---

I.	DONNEES SUR LA PERSONNE INTERROGEE	REPONSES	
01	Nom, post-nom et prénom		
02	Sexe		
03	Lien avec l'enfant handicapé		
04	Contacts téléphoniques		
<b>II.</b>	<b>IDENTITE DE L'ENFANT HANDICAPE</b>		
05	Nom, post-nom et prénom		
06	Date de naissance		
07	Sexe		
08	Adresse		
09	Nom du tuteur ou de la tutrice		
10	Relation avec le tuteur ou la tutrice		
11	Type de handicap		
<b>III</b>	<b>QUESTIONS SUR L'ACCES DE L'ENFANT HANDICAPE A L'EDUCATION</b>		
12	Est-ce que votre enfant part à l'école ?	Oui	Non
Si la réponse à la question 12 est oui, répondez aux questions 13 à 18 ; si la réponse est non, répondez aux questions 19 à 22.			
13	Si oui, quel est le nom de cette école ?		
14	Où cette école se situe-t-elle ? (Donnez l'adresse complète)		
15	Pourquoi avez-vous inscrit votre enfant dans cette école ?	1. Elle est proche de la maison. 2. Les frais scolaires sont moins cher. 3. Elle dispense un enseignement de qualité. 4. Elle est une école inclusive. 5. Autre (à préciser) :	
16	Qui conduit votre enfant à l'école ?	1. Un membre de la famille 2. Un agent de l'école 3. Un volontaire d'une OPH 4. Un assistant social 5. Autre (à préciser) :	
17	Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour la scolarisation de votre enfant handicapé ?	1. Manque d'argent 2. Problème de mobilité 3. Manque de mécanisme d'accueil dans les écoles 4. Moqueries de l'enfant au quartier et à l'école 5. Autre (à préciser) :	

18	Comment avez-vous contourné cette difficulté ?	1. En sollicitant de l'aide 2. En réservant un budget spécial pour cet ESH 3. En collaborant avec les OPH de la commune 4. En laissant les choses évoluer toutes seules 5. Autre (à préciser) :	
19	Si la réponse à la question 12 est non, pour quelle(s) raison(s) votre enfant ne fréquente-t-il (elle) pas l'école ?	1. Manque d'argent 2. Problème de mobilité 3. Manque de mécanisme d'accueil dans les écoles 4. Moqueries de l'enfant au quartier et à l'école 5. Autre (à préciser) :	
20	Avez-vous essayé d'apporter une solution à la raison évoquée comme cause de la non-solarisation de votre enfant handicapé ?	Oui	Non
21	Si oui, quelle est cette solution ? Est-ce que cette solution était efficace ? Comment ?	1. J'ai sollicité de l'aide. 2. J'ai réservé un budget spécial pour cet ESH. 3. J'ai collaboré avec les OPH de la commune. 4. J'ai laissé les choses évoluer toutes seules. 5. Autre (à préciser) :	
22	Si non, pourquoi n'avez-vous rien fait pour donner à votre enfant handicapé la chance d'étudier ?	1. Parce que c'est inutile 2. Parce que ça coûte cher 3. Parce qu'il n'y a pas d'expertise pour l'éducation des ESH dans notre pays 4. Parce que j'accorde la priorité aux enfants qui ne sont pas handicapés 5. Autre (à préciser) :	

**Nom et signature de l'enquêteur/trice**

## **7.2. Mot de circonstance de la présidente de l'ACOLDEMHA à la sensibilisation**

Messieurs le directeur et membre du personnel de l'EP 3 Ngaba,  
Messieurs les enseignants,  
Chers parents et chers enfants handicapés,  
Distingués invités,

Au moment où s'ouvre cette séance de sensibilisation sur l'éducation inclusive, je voudrais m'acquitter d'un noble et agréable devoir, celui de souhaiter à vous tous qui êtes ici présents la bienvenue la plus cordiale dans ce cadre hautement symbolique que nous offre l'EP 3 Ngaba. Cadre symbolique pour deux raisons fondamentales : d'une part nous

avons pensé vous réunir dans une école parce que nous parlons de l'éducation, et d'autre part nous avons choisi expressément une école inclusive parce que cette sensibilisation porte sur l'importance de la scolarisation des enfants handicapés.

L'activité de ce jour est organisée par l'Association Congolaise pour la Libération et le Développement de la Maman Handicapée, ACOLDEMHA en sigle, en partenariat avec Handicap International, à travers son projet « Education inclusive ». ACOLDEMHA est une association sans but lucratif de droit congolais, créée en 1995, et qui œuvre pour assurer l'autonomisation des personnes handicapées, avec une attention particulière sur la situation de la femme et de la fille handicapées.

Ses domaines d'intervention sont:

- Le renforcement des capacités par l'alphabétisation conscientisante et la formation en transformation des produits,
- L'octroi des activités génératrices aux personnes handicapées et l'accompagnement de ces personnes handicapées à la mise en œuvre de ces activités pour qu'elles soient en mesure de se prendre en charge
- Le plaidoyer auprès des autorités politico-administratives pour qu'elles prennent des mesures en faveur des personnes handicapées
- Et la sensibilisation pour amener la population congolaise à changer de perception et de regard vis-à-vis des personnes handicapées.

Comme vous pouvez bien vous en rendre compte, l'activité de ce jour s'inscrit dans le cadre de la sensibilisation de la population sur la situation des personnes handicapées. Point n'est besoin de vous rappeler qu'en République Démocratique du Congo en général et dans la ville de Kinshasa en particulier, les enfants handicapés, filles et garçons, sont considérés comme des êtres inférieurs, inutiles, sans importance. Beaucoup de parents ont honte de leurs enfants handicapés, ils préfèrent les cacher à la maison quand ils reçoivent des visiteurs et estiment que ça ne vaut pas la peine de les envoyer à l'école. De tels enfants handicapés demeurent un lourd fardeau pour leurs familles et pour la société tout entière. Il arrive même que des filles handicapées soient victimes de violences sexuelles entraînant des grossesses indésirables, fait qui alourdit énormément la charge qu'elles font porter à leurs familles.

Lorsqu'on pose aux parents des enfants handicapés la raison de la non-scolarisation de leurs enfants handicapés, beaucoup se justifient en soutenant qu'ils n'ont suffisamment de moyens financiers. Ils préfèrent accorder la priorité aux enfants qui sont dits « valides ». Cette situation constitue une discrimination condamnable, car elle prive aux enfants handicapés d'un de leurs droits fondamentaux, le droit à l'éducation. La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées recommande

aux Etats-parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre aux enfants handicapés de bénéficier de leurs droits légitimes à l'éducation, sur base de l'égalité avec les autres enfants.

Au regard de ce qui précède, ACOLDEMHA, en partenariat avec Handicap International à travers le projet Education inclusive, veut sensibiliser les parents des enfants handicapés des communes de Ngaba et de Limete afin qu'ils comprennent la nécessité de scolariser leurs enfants pour qu'ils deviennent demain des hommes et des femmes utiles à la société.

Que vive une société congolaise inclusive, où les filles et garçons handicapés bénéficient pleinement de leur droit légitime à l'éducation.

Je vous remercie !

**Mme Annie NGOIE CIMONE**

### **7.3. Programme de l'atelier de sensibilisation sur l'éducation inclusive**

- 9h00 : Mise en place terminée
- 9h30 : Arrivée des participants

<b>Heure</b>	<b>Activité</b>	<b>Intervenant</b>
10h00	<u>Cérémonie d'ouverture</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Hymne national</li> <li>➤ Mot de bienvenue du Directeur de l'E.P. 3 Ngaba</li> <li>➤ Mot de circonstance de la Présidente de l'ACOLDEMHA</li> </ul>	Directeur de l'E.P. 3 Ngaba Mme Annie NGOIE CIMONE
10h10	<u>Les conférences</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'importance de la scolarisation des enfants handicapés</li> <li>➤ La notion de l'éducation inclusive</li> </ul>	Dr Valentin TSHITENGE
10h40	Débat	
11h20	<u>Témoignages</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Témoignage d'un parent</li> <li>➤ Témoignage d'un enfant handicapé</li> <li>➤ Témoignage d'un enseignant</li> </ul>	
11h35	Présentation théâtrale	Groupe de théâtre « Les Intimes »
12h00	Fin de l'activité Photo de famille Rafraîchissement	Tous les participants